



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI
Service du Développement et de l'Attractivité Territoriale

Arrêté fixant la composition du jury 2024 des Bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme (prix Gil Taïeb)

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération 2017 DAE 219 *Bourses de recherche sur la xénophobie et l'antisémitisme : modification du montant attribué aux lauréats,*

ARRÊTE :

Article 1 : La composition du jury 2024 des Bourses de recherche de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre est la suivante :

Elues représentantes du Conseil de Paris :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY (présidente du jury)
- M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL
- Mme Raphaëlle PRIMET
- M. Jack-Yves BOHBOT

Personnalités qualifiées :

- Mme Géraldine BOZEC
- Mme Juliette GALONNIER
- Mme Marie-Anne MATARD-BONNUCCI
- Mme Constantina BADEA

Article 2 : La décision du jury est acquise par un vote, à la majorité absolue des membres présents jusqu'au 3^{ème} tour et à la majorité relative au 4^{ème} tour.

Article 3 : En cas de partage égal des voix au 4^{ème} tour, la présidente du jury peut décider soit de faire usage de sa voix prépondérante, soit de procéder à un nouveau tour de scrutin. Il en est de même, le cas échéant, à chacun des tours suivants.

Article 4 : Le vote par correspondance et les procurations ne sont pas admis.

Article 5 : Le jury a la faculté de ne pas décerner les bourses si aucune des candidatures présentées ne lui paraît susceptible d'être retenue.

Article 6 : Les critères de sélection du ou de la lauréat·e par le jury sont, par ordre d'importance :

- la qualité des projets,
- l'intérêt du projet de recherche pour la Ville de Paris
- le parcours personnel du ou de la candidat·e.

Article 7 : Monsieur le directeur de l'attractivité et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le **19 NOV. 2024**

Pour la Maire de Paris et par délégation,


Le Directeur de l'Attractivité et de l'Emploi
Dominique FRENTZ